Office national de l'énergie

National Energy Board

Office national de l'énergie
2012-2013
Rapport ministériel sur le rendement

La version originale a été signée par

Gaétan Caron
Président et premier dirigeant
Office national de l'énergie

La version originale a été signée par

L'honorable Joe Oliver, C.P., député
Ministre
Ressources naturelles

Canada

Table des matières

Message du président et premier dirigeant **1**

Section I : Survol de l'organisation **3**

Raison d'être 3

Responsabilités 3

Résultats stratégiques et Architecture d'alignement des programmes 4

Priorités organisationnelles 5

Analyse des risques 8

Sommaire du rendement 13

Profil des dépenses 16

Budget des dépenses par crédit budgétaire 17

Évaluation environnementale stratégique 17

Section II : Analyse des programmes et des sous-programmes par résultat stratégique **19**

Résultat stratégique 19

Programme : Réglementation de l'énergie 20

Analyse du rendement et leçons retenues 23

Programme : Information sur l'énergie 25

Analyse du rendement et leçons retenues 27

Programme : Services internes 28

Analyse du rendement et leçons retenues 29

Section III : Renseignements supplémentaires **31**

Faits saillants des états financiers 31

États financiers 33

Tableaux supplémentaires 33

Rapport Dépenses fiscales et évaluations 33

Section IV : Autres sujets d'intérêt **35**

Pour nous joindre 35

Renseignements supplémentaires 35

Notes finales **36**

Message du président et premier dirigeant

C'est avec plaisir que je remets le présent *Rapport ministériel sur le rendement* (RMR) de l'Office national de l'énergie (l'Office) pour l'exercice 2012–2013. Le mandat de l'Office est de réglementer, dans l'intérêt public canadien, les pipelines, les lignes internationales de transport d'électricité et les lignes interprovinciales désignées de compétence fédérale, la mise en valeur des ressources énergétiques et le commerce de l'énergie. Il incombe à l'Office de tenir les entités qu'il réglemente responsables de produire des résultats qui sont dans l'intérêt public.

L'Office croit que, par une bonne gestion, il est possible d'éviter les incidents pipeliniers. C'est sur cette prémisse essentielle que nous avons élaboré une approche proactive ciblant la prévention des incidents. Au cours de l'exercice 2012-2013, l'Office a mené à terme plusieurs initiatives de son plan d'action en matière de sécurité et de protection de l'environnement. Il a également rendu publics des plans d'amélioration et d'orientation de la réglementation en matière de conformité et d'exécution pour la prévention des dommages. Il a aussi rédigé le *Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires*, qui est entré en vigueur en juillet 2013.

L'Office exige des sociétés pipelinières qu'elles prévoient, préviennent, gèrent et atténuent les conditions potentiellement dangereuses associées à l'exploitation de leurs pipelines. Il s'attend à ce que les sociétés réglementées soient exploitées de façon systématique, exhaustive et proactive pour gérer les risques, et à ce que ces méthodes s'intègrent parfaitement à leurs systèmes de gestion généraux, pendant tout le cycle de vie d'un projet. À cette fin, l'Office a modifié le *Règlement sur les pipelines terrestres* (RPT) pour y inclure l'obligation pour les sociétés réglementées de désigner un dirigeant qui est personnellement responsable du système de gestion et de l'atteinte des résultats attendus en matière de sécurité et de protection de l'environnement.

L'Office a poursuivi ses efforts en vue de renforcer les exigences réglementaires pour qu'elles tiennent compte de l'unicité du milieu nordique et qu'elles améliorent les résultats en matière de sécurité et d'environnement dans le Nord. L'Office a tenu des séances d'information publiques et signé des protocoles d'entente avec des offices du Nunavut et des offices inuvialuit, qui favoriseront une meilleure collaboration en matière de réglementation dans le Nord.

Depuis l'adoption du projet de loi C-38, en juin 2012, l'Office s'est employé à mettre en œuvre les changements législatifs contenus dans la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, qui comptaient parmi les plus importants apportés à la *Loi sur l'Office national de l'énergie* depuis son adoption initiale en 1959. Au cours de l'exercice, l'Office a réalisé de grands progrès dans la mise en application des changements nécessaires dans tous les aspects de ses activités.

L'Office ne perd pas de vue son mandat dont il s'acquitte au nom des Canadiens et Canadiennes. Pour cela, il compte sur des membres compétents, soutenus dans leur tâche par un personnel expert et dévoué. Ensemble, nous continuerons à passer en revue toutes les facettes de nos activités pour relever celles où il est possible de faire mieux.

Le président et premier dirigeant,

La version originale a été signée par

Gaétan Caron

Section I : Survol de l'organisation

Raison d'être

L'Office national de l'énergie est un organisme de réglementation quasi judiciaire indépendant de compétence fédérale créé en 1959 afin de promouvoir, dans l'intérêt public canadien, la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficience économique, en vertu du mandat conféré par le Parlement au chapitre de la réglementation des pipelines, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie.

Responsabilités

La *Loi sur l'Office national de l'énergie* (Loi sur l'ONÉ) définit les principales attributions de l'Office, qui consistent entre autres à réglementer :

- la construction, l'exploitation et la cessation d'exploitation des pipelines qui franchissent des frontières internationales ou des limites provinciales ou territoriales, de même que les droits et tarifs de transport pipelinier s'y rapportant;
- la construction et l'exploitation de lignes internationales de transport d'électricité et de lignes interprovinciales désignées;
- les importations et exportations de gaz naturel et les exportations de pétrole brut, de liquides de gaz naturel (LGN), de produits pétroliers raffinés et d'électricité.

L'Office assume aussi des responsabilités de nature réglementaire pour les activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz sur le territoire domanial[1] qui ne sont pas, par ailleurs, assujetties à un accord fédéral-provincial. Ces responsabilités lui sont octroyées par la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* (LOPC) et la *Loi fédérale sur les hydrocarbures* (LFH).

Dans le cadre de son examen des demandes relatives aux projets de son ressort, l'Office réalise des évaluations environnementales. Pour certains projets, une telle évaluation est exigée par d'autres lois fédérales, notamment la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* [LCÉE (2012)], la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*, la *Convention définitive des Inuvialuit* ou l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*. Par ailleurs, le ministre du Travail nomme des inspecteurs de l'Office comme agents de santé et de sécurité afin d'assurer le respect de la partie II du *Code canadien du travail*, pour ce qui est des installations et des activités réglementées par l'Office.

1 Dans le présent Rapport ministériel sur le rendement, « territoire domanial » désigne les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et les zones sous-marines, hors provinces, dans la mer territoriale ou le plateau continental du Canada, à l'exclusion de la zone adjacente, au sens de l'article 2 de la *Loi sur le Yukon*.

L'Office surveille également les divers aspects de l'offre et de la demande, de la production, de la mise en valeur et du commerce des ressources énergétiques qui sont de compétence fédérale. Il rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles.

Résultats stratégiques et Architecture d'alignement des programmes

L'organigramme qui suit présente la structure de l'Office relative à son résultat stratégique et à l'architecture d'alignement des programmes. Les programmes et sous-programmes de l'Office visent tous à lui permettre d'atteindre son résultat stratégique.[2]

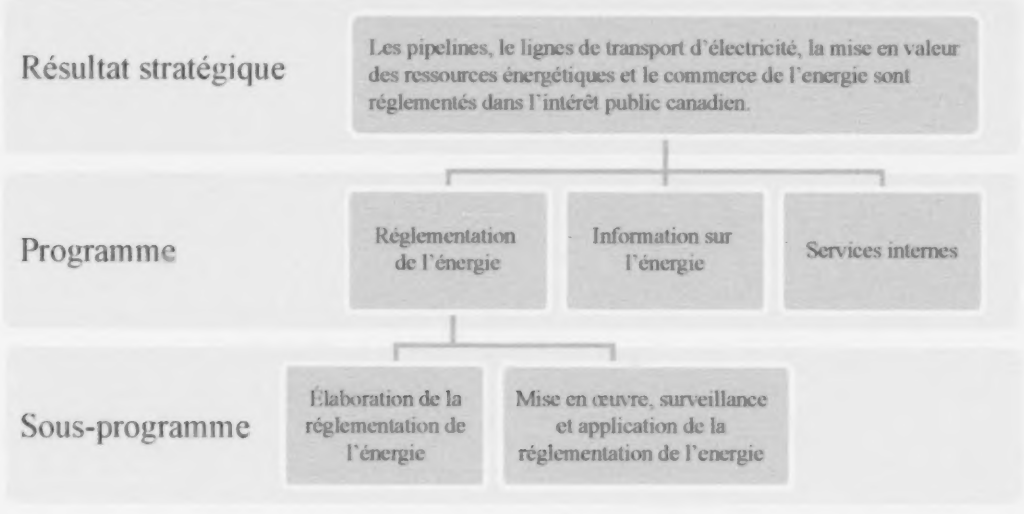

2 La Structure de gestion, des ressources et des résultats (SGRR) a été mise à jour le 1er avril 2012. Ainsi, l'Architecture des activités de programme s'appelle désormais l'Architecture d'alignement des programmes. Les activités de programmes sont devenues des programmes, les sous-activités, des sous-programmes et les sous-sous-activités, des sous-sous-programmes.

Priorités organisationnelles

Les priorités organisationnelles ont principalement retenu l'attention de l'Office et ont employé prioritairement ses ressources durant l'exercice. Ces priorités et les plans s'y rattachant visent à lui donner les moyens pour continuer à atteindre son résultat stratégique.

Priorité	Type[3]	Résultats stratégiques ou programmes, ou les deux
Amélioration constante des résultats liés à la sécurité et à l'environnement	Nouveau	Réglementation de l'énergie
Résumé des progrès		
La mise en œuvre du plan d'action en matière de sécurité et de protection de l'environnement s'est poursuivie au cours de l'exercice. Grâce à ce plan, la population canadienne a facilement accès à de l'information sur les mesures d'exécution qui sont prises. Voici les principales : • Diffusion d'un plan visant le renforcement de la réglementation en ce qui a trait à la prévention des dommages aux pipelines causés par des tiers • Diffusion de directives en matière de conformité et d'exécution pour la prévention des dommages • Modification du *Règlement sur les pipelines terrestres* (RPT) pour inclure une obligation pour les sociétés réglementées de désigner un dirigeant qui est personnellement responsable du système de gestion et de l'atteinte des résultats attendus en matière de sécurité et la protection de l'environnement • Rédaction du *Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires* • Tenue de consultations sur le *Règlement sur le croisement de pipe-lines* • Six audits et plus de 150 inspections réalisés • Lancement des travaux en vue de l'élaboration d'un cadre de travail pour permettre une analyse plus approfondie et plus stratégique des données sur la conformité.		

3 Les différents types de priorités sont les suivants : **priorité déjà établie** – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; **priorité permanente** – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) ou le RMR.

Priorité	Type	Résultats stratégiques ou programmes, ou les deux
Cadre de réglementation solide pour le Nord	Nouveau	Réglementation de l'énergie

Résumé des progrès

- Poursuite des efforts pour favoriser la participation des collectivités, de la jeunesse, des gouvernements, des organismes de réglementation et des organismes liés aux revendications territoriales dans le Nord
- Signature de protocoles d'entente avec les organismes ci-après afin de promouvoir la collaboration en matière de réglementation dans le Nord :
  - Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions
  - Office des eaux du Nunavut
  - Comité d'étude des répercussions environnementales
  - Bureau d'examen des répercussions environnementales des Inuvialuit
  - Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie
- Tenue de plus de 50 séances d'information publiques avec des habitants et des représentants d'organismes du Nord.
- Parallèlement à ces initiatives, le président et premier dirigeant de l'Office, en compagnie du président de la Qikiqtani Inuit Association, a visité plusieurs collectivités de l'île de Baffin pour expliquer le rôle de l'Office dans la réglementation de la prospection sismique de pétrole et de gaz au large des côtes.
- L'Office a continué de travailler avec Ressources naturelles Canada et Affaires autochtones et Développement du Nord Canada afin de veiller à ce que les exigences réglementaires en constante amélioration tiennent compte de l'unicité du milieu nordique et qu'elles améliorent les résultats en matière de sécurité et d'environnement dans le Nord.

Priorité	Type	Résultats stratégiques ou programmes, ou les deux
Une organisation souple et efficiente, capable de s'acquitter des priorités nouvelles et continues	Nouveau	Réglementation de l'énergie Services internes

Résumé des progrès

- Mise en œuvre des changements législatifs découlant de l'adoption de la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*
- Mise à profit du Groupe chargé des questions foncières (GQF) pour renforcer le dialogue entre les membres du public, les groupes autochtones et les acteurs de l'industrie ayant des intérêts dans les activités réglementées par l'Office et touchés par celles-ci. Le GQF a :
  - relevé les enjeux actuels et émergents relatifs aux questions foncières qui touchent les parties intéressées
  - recommandé des améliorations à la réglementation des installations ou des activités des sociétés réglementées par l'Office, ou les deux
  - recommandé des stratégies pour amener la population canadienne à s'intéresser au cadre de prévention des dommages de l'Office et au projet de règlement concernant les sanctions administratives pécuniaires, entre autres
- Approbation par l'Office des critères révisés de la phase 2 du système de demande en ligne (SDL), que les sociétés pourront désormais utiliser pour présenter un plus large éventail de demandes visant des installations et ne nécessitant pas d'audience. La mise en place du SDL nécessitera des fonds supplémentaires.
- Dévoilement de la politique et du cadre de gestion intégrée des risques de l'Office, établissant les principes, les méthodes et les responsabilités en matière de gestion intégrée du risque à l'Office. Ces mécanismes serviront d'assise à la définition des priorités stratégiques et à l'affectation des ressources, ainsi qu'à la prise de décisions éclairées et à l'amélioration des résultats.
- Poursuite des efforts d'amélioration du processus de planification intégrée afin de permettre une meilleure analyse et une meilleure compréhension de besoins actuels et futurs de l'organisation.

Analyse des risques

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien vers l'Architecture d'alignement des programmes	Lien vers les priorités organisationnelles
Ressources limitées	• Surveillance du niveau d'activités pour assurer une gestion stratégique de la planification des ressources pendant tout l'exercice • Examen périodique des priorités de l'Office en fonction des effectifs disponibles • Révision de la stratégie des personnes et du plan de dotation de l'Office durant l'exercice • Système de suivi des produits (SSP) mené à terme » Risque relevé dans le RPP 2012–2013 » Les stratégies mises en place ont réduit l'exposition au risque.	• Réglementation de l'énergie • Information sur l'énergie • Services internes	Une organisation souple et efficiente, capable de s'acquitter des priorités nouvelles et continues
Risque	**Stratégie de réaction au risque**	**Lien vers l'Architecture d'alignement des programmes**	**Lien vers les priorités organisationnelles**
Perte de confiance à titre d'organisme de réglementation	• Processus transparents et uniformes pour traiter les demandes • Programme de vérification de la conformité tenant compte du risque analysant les besoins en ressources pour exécuter les activités de vérification de la conformité et assurer le respect du plan • Suivi des mesures correctives consécutives aux activités de vérification de la conformité et analyse des tendances et des risques émergents dans le cadre de travail des sociétés réglementées • Prévention de la perte ou de l'utilisation inappropriée de renseignements sensibles grâce à des politiques claires et un examen des processus » Risque relevé dans le RPP 2012-2013 » Les stratégies mises en place ont réduit l'exposition au risque.	• Réglementation de l'énergie	Amélioration constante des résultats liés à la sécurité et à l'environnement

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien vers l'Architecture d'alignement des programmes	Lien vers les priorités organisationnelles
Changements dans les attentes des parlementaires et du public	• Surveillance des tendances au moyen de rapports, de débats dans les médias et de débats politiques et par la participation des parties prenantes, afin de veiller à ce que les points de vue de celles-ci soient entendus » Risque relevé dans le RPP 2012-2013 » Les stratégies mises en place ont réduit l'exposition au risque.	• Réglementation de l'énergie	Amélioration constante des résultats liés à la sécurité et à l'environnement Cadre de réglementation solide pour le Nord
Risque	**Stratégie de réaction au risque**	**Lien vers l'Architecture d'alignement des programmes**	**Lien vers les priorités organisationnelles**
Incapacité de recruter et de maintenir le personnel en emploi	• Mesure de l'engagement des employés et de l'équilibre travail-vie personnelle, ainsi que de l'efficacité des plans d'amélioration • Offre continue d'occasions de formation et de perfectionnement afin d'assurer la présence d'effectifs compétents et d'un milieu de travail stimulant • Recours efficace à des employés contractuels, temporaires ou nommés pour une période déterminée pour combler les lacunes » Risque relevé dans le RPP 2012-2013 » Les stratégies mises en place ont réduit l'exposition au risque.	• Réglementation de l'énergie • Information sur l'énergie • Services internes	Une organisation souple et efficiente, capable de s'acquitter des priorités nouvelles et continues

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien vers l'Architecture d'alignement des programmes	Lien vers les priorités organisationnelles

Incapacité d'assurer la prestation efficace des services internes	• Pour assurer un milieu de travail sûr, mise en place par l'Office de ce qui suit :
	  • processus d'évaluation des risques de menaces: évaluations réalisées pour tous les événements extérieurs et vérification du respect des mesures de sécurité appropriées
	  • ensemble de politiques et de programmes en matière de santé et sécurité au travail, dont une formation obligatoire pour le personnel et les cadres
	  • Comité de santé et de sécurité au travail
	  • Comité d'orientation en matière de santé et sécurité au travail
	• Élaboration d'une stratégie triennale de gestion de l'information et de technologie de l'information pour guider les décisions futures liées aux investissements dans les technologies de l'information
	» Risque relevé dans le RPP 2012-2013
	» Les stratégies mises en place ont réduit l'exposition au risque.
		• Réglementation de l'énergie
		• Services internes
			Une organisation souple et efficiente, capable de s'acquitter des priorités nouvelles et continues

Cadre de travail[1]

L'année 2012 a été une année plus difficile pour l'industrie du pétrole et du gaz, alors que les consommateurs, eux, ont profité de la stabilité des prix et d'une offre plus que suffisante.

Si la production énergétique a augmenté au Canada en 2012, la croissance de la consommation a ralenti. La production intérieure était en hausse d'environ 2 % et a été marquée par une croissance dans le secteur pétrolier et un recul dans celui du gaz. En ce qui a trait à la consommation énergétique intérieure, on a observé une légère hausse dans toutes les catégories. La croissance totale a été de 1,1 % en 2012, en baisse par rapport à 2,5 % en 2011. Le commerce de l'électricité a enregistré des niveaux record en 2012. En hausse, les exportations ont atteint un sommet en dix ans, tandis que les importations chutaient à leurs plus bas niveaux des dix dernières années, résultat des ventes soutenues au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique.

En 2012, la production de pétrole brut au Canada a augmenté d'environ 7 % par rapport

à l'année précédente pour atteindre, en moyenne, un volume estimatif de 513 960 m^3/j (3,23 Mb/j). Cette croissance provient surtout de l'intensification de la production in situ de sables bitumineux et de pétrole de réservoirs étanches. Pour la même période, on estime que la production de pétrole brut synthétique a augmenté de 1 % par rapport à 2011, et celle de bitume non valorisé, de 15 %.

En 2012, la production de gaz au Canada a continué de diminuer, chutant à 144 Gm^3 pour l'année et une moyenne de 392,7 Mm^3/j (5,1 Tpi^3 pour l'année ou 13,9 Gpi^3/j). Le recul de la production a été observé dans toutes les provinces et tous les territoires, sauf la Colombie-Britannique. Les prix trop bas ne permettaient pas de recouvrer les coûts liés à l'ajout d'une nouvelle production, à l'exception d'une poignée de champs gaziers où la production de LGN, qui commande un prix plus élevé que le gaz naturel, a rendu les activités économiquement viables.

La production d'électricité était en hausse de 1,6 % en 2012, à 645 TWh. Une capacité éolienne d'environ 900 MW, principalement au Québec, en Alberta et en Colombie-Britannique, s'est ajoutée à la capacité totale au Canada durant la période. Il s'agit d'une augmentation de 18 % par rapport à 2011qui porte la capacité éolienne totale à 6 195 MW.

Depuis 2009, les recettes nettes tirées des exportations d'énergie n'ont pas cessé d'augmenter pour atteindre environ 57 milliards de dollars en 2012. Ces recettes nettes proviennent de plus en plus de la vente de pétrole brut et de bitume, et de moins en moins de la vente de gaz naturel.

L'intérêt des parlementaires et de la population pour le secteur de l'énergie, la sécurité et les impacts environnementaux des incidents impliquant des pipelines augmente sans cesse, tout comme l'influence du public sur les décisions réglementaires et les politiques touchant l'essor du secteur énergétique au Canada.

Par ailleurs, l'Office a continué de subir les effets du resserrement du marché du travail à la recherche de personnel spécialisé qualifié, ainsi que de l'intensification des activités de conformité et d'exécution, de l'augmentation du nombre de demandes d'autorisation et d'audiences publiques, et de demandes d'information en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*. De plus, l'Office a hérité de nouvelles responsabilités à la suite des changements apportés à sa loi constitutive par l'adoption de la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*. Ces modifications ont été parmi les plus importantes depuis l'adoption initiale de la Loi sur l'ONÉ en 1959.

- La loi accorde désormais à l'Office un délai fixe de 18 mois pour tenir des audiences sur la plupart des projets. À partir du moment où l'Office reçoit une demande qu'il juge complète, l'Office dispose de 15 mois pour en faire l'examen. Ensuite, pour les demandes qui nécessitent la délivrance d'un certificat, le gouverneur en conseil a trois mois pour rendre une décision.

- La décision du gouverneur en conseil consiste à approuver ou à rejeter les grands projets de pipelines. Le rapport de l'Office sur un projet donné renferme les conditions dont doit être assorti tout certificat qui est délivré. La décision finale concernant la recommandation d'autoriser ou non un projet et les conditions à imposer relèvent de l'Office.
- Le président de l'Office fixe les délais pour l'examen des projets, et ces délais ne peuvent pas dépasser 15 mois. La Loi sur l'ONÉ procure au président divers outils pour assurer le respect des délais impartis et le traitement en temps opportun des demandes.
- Les éléments que l'Office peut prendre en considération durant l'examen d'une demande de licence d'exportation de gaz naturel et de pétrole ont aussi changé. Par ailleurs, l'obligation de tenir une audience avant de délivrer une licence d'exportation de gaz a été éliminée.
- L'article 112 de la Loi sur l'ONÉ autorise désormais l'Office à intenter des poursuites criminelles contre les auteurs d'activités non autorisées sur les emprises de pipelines relevant de sa réglementation.
- Pour ce qui est des grands projets, l'Office doit entendre les personnes ou groupes qui sont directement touchés par ceux-ci. Il peut aussi entendre les personnes ou groupes qui possèdent des renseignements utiles ou des connaissances spécialisées à l'égard du projet à l'étude.
- La limite quant au nombre de membres temporaires que l'Office pouvait avoir a été supprimée.
- L'Office a eu l'autorisation de mettre sur pied un système de sanctions administratives pécuniaires. Grâce à elles, il pourra infliger des pénalités financières aux sociétés ou particuliers coupables de violation des lois et des règlements relatifs à la sécurité et la protection de l'environnement.

Conséquences des risques et stratégies

L'environnement en mutation constante et les ressources limitées de l'Office l'ont obligé à surveiller ses activités pour assurer une gestion stratégique de la planification de ses ressources pendant tout l'exercice. Au cours de la période, il a régulièrement passé en revue ses priorités pour tenir compte de ses effectifs et réexaminé sa stratégie des personnes et son plan de dotation.

Les compétences et l'expérience dont l'Office a besoin continuent d'être en forte demande dans le secteur pétrolier et gazier. Pour faire face à la situation, l'Office a poursuivi ses initiatives de recrutement et de maintien en emploi. Ses projets dans le domaine des ressources humaines visent à promouvoir de solides pratiques de gestion, le recrutement stratégique, l'investissement dans les personnes et les occasions de formation et de perfectionnement, ainsi que l'équilibre travail–vie personnelle.

Pour conserver la confiance du public dans les mesures qu'il prend, l'Office continue de s'en remettre à des processus transparents et uniformes pour traiter les demandes qui lui sont présentées. L'Office a eu recours à un programme de vérification de la conformité tenant compte du risque pour analyser ses besoins en ressources en vue de réaliser ses activités de vérification de la conformité et d'assurer le respect du plan. L'Office fait aussi un suivi des mesures correctives découlant des activités de vérification de la conformité et analyse les tendances et les risques émergents dans le cadre de travail des sociétés réglementées

L'Office poursuit ses efforts pour renforcer son infrastructure informatique afin de répondre à la demande croissante de services et aux exigences de continuité des activités. Au cours de la période, des mises à niveau importantes ont été apportées à l'égard des ordinateurs de bureau, du système de courrier électronique, des serveurs d'applications et des capacités d'accès à distance. Un plan a été élaboré afin de déplacer le centre informatique de l'Office avant le déménagement de celui-ci, en 2014.

L'Office poursuit son étroite collaboration avec ses partenaires de Services partagés Canada et tire avantage des services informatiques centralisés quand cela est rentable. La demande des programmes de gestion de l'information et de technologie de l'information augmente sans cesse. Les systèmes de gestion des données de réglementation de l'Office sont désuets et doivent être remplacés pour lui permettre de satisfaire aux exigences réglementaires concernant l'établissement de rapports et la planification. Les nouvelles exigences du Conseil du Trésor rendront nécessaire le remplacement du système financier et du système des ressources humaines au cours des prochaines années. Il devient de plus en plus difficile d'équilibrer les efforts de soutien logistique et les besoins de remplacement. Afin d'orienter les futures décisions d'investissement dans les secteurs de la gestion de l'information et des technologies de l'information, l'Office a mis au point une stratégie triennale et a amélioré son modèle de gouvernance en la matière.

Sommaire du rendement

Ressources financières – Total pour l'Office (M$)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012–2013	Dépenses prévues 2012–2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012–2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012–2013	Écart (dépenses prévues contre dépenses réelles)
59,1	62,5	74,4	69,6	7,1

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012–2013	Réels 2012–2013	Écart 2012–2013
393,6	398,1	4,5

Tableau Sommaire du rendement pour les objectifs stratégiques et les programmes (M$)

Résultat stratégique : Réglementation, dans l'intérêt public canadien, des pipelines et des lignes de transport d'électricité, de la mise en valeur des ressources et du commerce de l'énergie

Programme	Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses 2012–2013)	Dépenses prévues			Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012–2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées)			Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		2012–2013	2013–2014	2014–2015		2012–2013[1]	2011–2012	2010–2011	
Programme de réglementation de l'énergie	32,9	35,6	38,6	38,9	44,8	44,1	34,9	26,9	Croissance économique vigoureuse
Programme d'information sur l'énergie	6,6	6,7	8,1	7,8	8,0	6,0	8,2	6,3	Croissance économique vigoureuse
Résultat stratégique Total partiel	**39,5**	**42,3**	**46,7**	**46,7**	**52,8**	**50,1**	**43,1**	**33,2**	

[1] Pour assurer la concordance avec les autorisations ministérielles par programme, telles qu'elles sont présentées dans le volume II des Comptes publics, les services à l'égard desquels aucun montant n'est imputé au titre de la cotisation de l'employeur à des régimes d'assurance pour les employés, comme le Régime de soins de santé de la fonction publique et le Régime des soins dentaires de la fonction publique fournis par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, les locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, l'indemnisation des accidents du travail fournie par Ressources humaines et Développement des compétences Canada et les services juridiques fournis par le ministère de la Justice, ne sont pas compris dans ce montant. Ces renseignements sont uniquement présentés dans les états financiers ministériels.

Tableau Sommaire du rendement pour les services internes (M$)

Services internes	Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses 2012–2013)	Dépenses prévues			Total des autorisations (pouvant être utilisées) 2012–2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées)		
		2012–2013	2013–2014	2014–2015		2012–2013	2011–2012	2010–2011
	19,6	20,2	20,2	18,8	21,7	19,5	21,3	25,6
Total partiel	**19,6**	**20,2**	**20,2**	**18,8**	**21,7**	**19,5**	**21,3**	**25,6**

Tableau Total du sommaire du rendement (M$)

Résultat stratégique et Services internes	Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses 2012–2013)	Dépenses prévues			Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012–2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées)		
		2012–2013	2013–2014	2014–2015		2012–2013	2011–2012	2010–2011
	59,1	62,5	66,9	65,5	74,4	69,6	64,4	58,8
Total	**59,1**	**62,5**	**66,9**	**65,5**	**74,4**	**69,6**	**64,4**	**58,8**

L'écart entre les dépenses prévues et les autorisations totales de 2012-2013 (11,9 M$) vient principalement des changements suivants apportés durant la période de rapport :

- augmentation des autorisations (5,9 M$) suite à l'autorisation par le Conseil du Trésor de la demande relative à la sécurité et à la sensibilisation du public;
- augmentation des autorisations (4,1 M$) suite à l'affectation permanente du crédit 15 du Conseil du Trésor (conventions collectives);
- augmentation des autorisations (1,0 M$) suite au rajustement de fin d'année des dépenses législatives liées aux régimes d'avantages sociaux des employés;
- augmentation des autorisations (0,9 M$) suite à une affectation du crédit 30 du Conseil du Trésor (remboursement des dépenses admissibles au chapitre de la rémunération).

L'écart entre les autorisations totales et les dépenses réelles de 2012-2013 (3,0 M$) vient principalement des changements suivants apportés durant la période de rapport :

- Gel – Report de fonds du Programme d'aide financière aux participants (3,0 M$). L'aide a d'abord été approuvée pour le projet de gazoduc de l'Alaska, dont l'Office n'a plus à se préoccuper. Le report des fonds sur deux exercices a été approuvé dans le budget supplémentaire B de l'Office pour le projet d'agrandissement du réseau pipelinier Trans Mountain;
- Périmé – Programme d'aide financière aux participants (1,2 $M);
- Périmé – Rémunération (0,6 $M).

Profil des dépenses

Tendance des dépenses

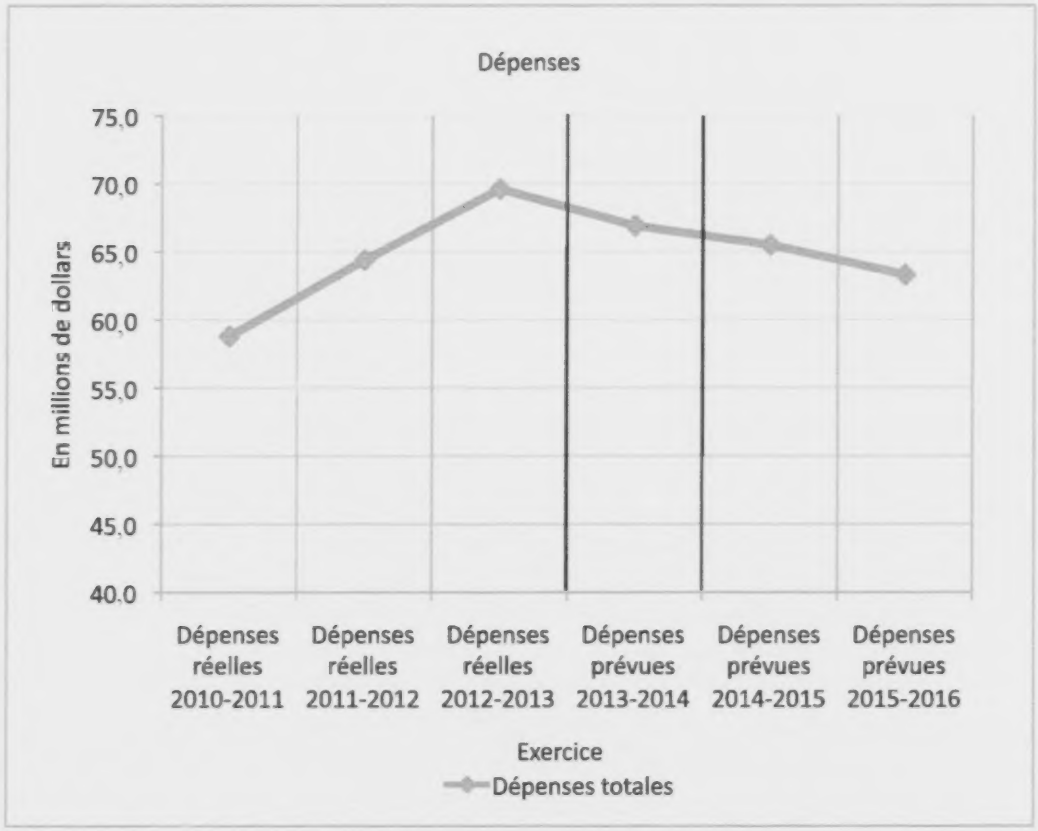

L'augmentation des dépenses réelles durant l'exercice 2012-2013 (5,2 M$) vient d'un montant de 5,89 M$ que l'Office a reçu pour lui permettre de mettre davantage l'accent sur la sécurité des pipelines et d'un montant de 0,6 M$ inclus dans cette somme qui est devenu périmé. La diminution de 6,3 M$ des dépenses prévues au cours des trois prochains exercices, soit de 2013-2014 à 2015-2016, comparativement à 2012-2013 est le résultat des facteurs suivants :

- les indemnités intégrées à la convention collective (5,1 M$) ne sont pas incluses dans les prévisions puisque les négociations se poursuivent;
- l'Office avait reçu, dans le cadre de sa demande de financement pour la sécurité, un montant unique de mise en œuvre de 1,2 M$ pour l'exercice 2012-2013 à l'égard du fonctionnement et de l'entretien.

Budget des dépenses par crédit budgétaire

Pour obtenir plus de renseignements sur les crédits organisationnels ou les dépenses législatives de l'Office national de l'énergie, ou les deux, veuillez consulter les *Comptes publics du Canada 2013 (volume II)*. Une version électronique des Comptes publics de 2013 se trouve sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.[ii]

Évaluation environnementale stratégique

En 2012-2013, l'Office a tenu compte des effets environnementaux des initiatives assujetties à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*.[iii]

Section II : Analyse des programmes et des sous-programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique

L'Office a un résultat stratégique qui s'énonce ainsi : Les pipelines, les lignes de transport d'électricité, la mise en valeur des ressources énergétiques et le commerce de l'énergie sont réglementés dans l'intérêt public canadien. Le résultat stratégique contribue à assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes, la protection de l'environnement et l'existence de marchés énergétiques efficients. Pour atteindre ce résultat stratégique, l'Office fait appel à deux programmes : la réglementation de l'énergie et l'information sur l'énergie. La présente section décrit les objectifs qui se rattachent à chaque programme et le rendement atteint en regard de chaque indicateur et de chaque cible. On y fait aussi état des ressources financières et humaines qui ont été consacrées à chaque programme.

Résultat stratégique : *Réglementation, dans l'intérêt public canadien, des pipelines et des lignes de transport d'électricité, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie.*		
Indicateurs de rendement	**Objectifs**	**Résultats réels**
Nombre de défaillances sur les pipelines réglementés par l'Office entraînant un déversement de liquide ou de gaz	Zéro	Une rupture de pipeline
Nombre de décès durant la construction et l'exploitation de pipelines réglementés par l'Office	Zéro	Zéro
Prix du pétrole et du gaz au Canada comparables à ceux sur le reste du continent	Les prix que la population canadienne paie pour le pétrole et le gaz sont comparables aux prix à l'exportation, selon une comparaison des prix relatifs.	Les prix du pétrole et du gaz au Canada sont demeurés semblables aux prix à l'exportation dans les marchés adjacents.

Trois indicateurs de rendement se rattachent à ce résultat stratégique. Les objectifs de deux de ces indicateurs de rendement ont été atteints. Durant l'exercice 2012-2013, l'objectif de zéro défaillance de pipeline réglementé par l'Office n'a pas été atteint. Le 28 juin 2012, une rupture est survenue sur le pipeline de Nig Creek, à 40 kilomètres de Wonowon, en Colombie-Britannique. On a constaté une chute de pression sur le pipeline à la sortie de la station de compression de Nig, qui a alors été fermée et isolée.

Programme : Réglementation de l'énergie

Ce programme permet la mise en valeur et la gestion appropriées de l'infrastructure énergétique canadienne pendant tout son cycle de vie. Il encadre également l'exploration et la mise en valeur des gisements pétroliers et gaziers dans les zones pionnières et extracôtières.

Le programme est exécuté en vertu des pouvoirs conférés par la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada*, la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*, le *Code canadien du travail* ainsi que d'autres règlements et lignes directrices connexes. En tant que tribunal de réglementation indépendant, l'Office étudie, dans l'intérêt public, les questions liées à la sécurité, à la sûreté, à la protection de l'environnement, à l'efficience économique ainsi qu'aux droits et intérêts de ceux qui sont affectés par les installations de son ressort. La réglementation de l'énergie permet aux Canadiens et Canadiennes de bénéficier d'une offre énergétique sûre, fiable et efficiente.

Le programme de réglementation de l'énergie comprend deux sous-programmes :

Élaboration de la réglementation de l'énergie

Grâce à ce sous-programme, les acteurs du secteur de l'énergie et les intervenants touchés sont informés des attentes au titre de la réglementation pour la mise en valeur et l'exploitation des infrastructures énergétiques, l'exploration pétrolière et gazière ainsi que les activités de mise en valeur dans les régions pionnières et extracôtières. L'Office élabore puis diffuse les règlements, les documents d'orientation et les processus connexes pour que les attentes en matière de réglementation soient claires et utiles.

Mise en œuvre, surveillance et application de la réglementation de l'énergie

Ce sous-programme permet à l'Office de rendre des décisions éclairées sur des questions et des demandes qui touchent la mise en valeur des ressources, les infrastructures énergétiques, le transport et le commerce de l'énergie ainsi que les activités connexes. Par la tenue d'audiences publiques et d'autres activités visant la participation, l'Office sollicite activement l'apport des parties touchées par les décisions de réglementation qu'il rend.

Ses vérifications de la conformité tenant compte du risque lui permettent de veiller à l'application des exigences réglementaires et à la satisfaction des attentes qu'il formule. L'Office supervise également la construction et l'exploitation sûres, sécuritaires et efficientes de l'infrastructure énergétique. Par sa surveillance et l'application des règlements, il tient les parties réglementées responsables de produire des résultats dans l'intérêt public.

Ressources financières – Programme de réglementation de l'énergie (M$)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées)	Écart 2012-2013
32,9	35,6	44,8	44,1	8,5

Ressources financières – Sous-programme Élaboration de la réglementation (M$)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
6,4	8,0	1,6

Ressources financières – Sous-programme Mise en œuvre, surveillance et application de la réglementation de l'énergie (M$)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
29,2	36,1	6,9

Ressources humaines (équivalent temps plein – ETP) – Programme de réglementation de l'énergie

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
233,9	242,4	8,5

Ressources humaines (ETP) – Sous-programme Élaboration de la réglementation de l'énergie

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
34,8	36,1	1,3

Ressources humaines (ETP) – Sous-programme Mise en œuvre, surveillance et application de la réglementation de l'énergie

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
199,1	206,3	7,2

Résultat du rendement – Programme de réglementation de l'énergie

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Exécution des activités réglementées conformément aux exigences réglementaires	Pourcentage des demandes d'envergure déposées qui sont incomplètes	Maximum de 5 % des demandes d'envergure incomplètes qui sont retournées au demandeur pour être présentées de nouveau	Aucune demande d'envergure déposée n'a été jugée incomplète
	Pourcentage des demandes non conformes à plus d'une reprise	Zéro	Sur les six rapports d'audits, 13 % des constats de non-conformité étaient des récidives.
Cadre de réglementation clair et exhaustif	Taux de satisfaction des parties prenantes	80 % ou plus des parties prenantes sondées sont satisfaites du cadre de réglementation	**Incapable de mesurer** Les données recueillies étaient insuffisantes pour permettre une analyse.
Évaluation équitable, transparente et efficiente des demandes d'autorisation	Taux de satisfaction des parties prenantes fondé sur une rétroaction recueillie au terme des décisions	80 % ou plus des parties prenantes sondées sont satisfaites	**Incapable de mesurer** Les données recueillies étaient insuffisantes pour permettre une analyse.
	Pourcentage des appels judiciaires fructueux liés à l'équité ou à des principes de droit	Zéro	Zéro
Obligation pour les sociétés réglementées de produire des résultats dans l'intérêt public canadien	Pourcentage des activités planifiées de vérification de conformité en cas de risques élevés qui sont réalisées.*	100 %	Toutes les activités de vérification de la conformité en cas de risques élevés ont été réalisées.
	Niveau d'accessibilité pour le public aux renseignements sur la vérification de la conformité produits dans le cadre du plan d'action en matière de sécurité et de protection de l'environnement	100 %	Tous les renseignements relatifs à la conformité étaient accessibles au public.
* La démarche de l'Office tenant compte du risque pour les activités de vérification de la conformité peut amener des rajustements au programme au cours de l'année.			

Analyse du rendement et leçons retenues

Réglementation de l'énergie

Au cours de l'exercice 2012-2013, l'Office n'a reçu aucune demande d'envergure qui était incomplète, et il n'en a retourné aucune aux demandeurs pour qu'elle soit présentée de nouveau.

L'Office attend des sociétés pipelinières qu'elles exploitent leurs installations de manière à gérer les risques de façon systématique, complète et proactive. Le RPT oblige les sociétés à établir, mettre en œuvre et maintenir des systèmes de gestion et des programmes de protection efficaces permettant de prévoir, prévenir, gérer et atténuer les conditions pouvant avoir une incidence négative sur la sécurité et la sûreté des pipelines, des employés de la société et du public, ainsi que des biens et de l'environnement. L'Office a recours à divers mécanismes pour vérifier le respect des exigences réglementaires, notamment des audits des systèmes de gestion et des programmes de protection de la société touchant la sécurité, l'environnement, l'intégrité, les croisements de pipelines et la sensibilisation du public, la gestion des situations d'urgence et la sûreté.

Après avoir fait l'objet d'une vérification, une société doit présenter un plan de mesures correctives à l'Office qui redresse toutes les situations de non-conformité relevées. En outre, le personnel de l'Office fait un suivi pour s'assurer que ces mesures ont été mises en œuvre. Sur les six rapports de vérification produits durant l'exercice 2012-2013, 13 % des constats de non-conformité étaient des récidives. Ces constats ont été recensés dans les secteurs suivants :

- la détermination des dangers;
- les documents et le contrôle des documents;
- les mesures correctives et préventives;
- les communications;
- les exigences légales;
- la gestion du changement.

L'objectif de l'Office est de n'avoir aucune récidive de non-conformité. Lors de ses prochaines vérifications, il concentrera ses efforts sur les aspects mentionnés ci-dessus et observera les tendances afin de déterminer s'il y a lieu de prendre des mesures qui touchent l'ensemble de l'industrie.

L'Office a déjà pris des mesures pour réduire le nombre de récidives. Il a entre autres modifié le RPT pour obliger les sociétés à désigner un dirigeant responsable de veiller à l'élaboration, à la mise en œuvre et au maintien d'un système de gestion.

L'Office n'a pas mesuré la satisfaction des parties prenantes durant l'exercice, parce

qu'il n'a mené aucun sondage après les audiences durant la période. Puisque la collecte de données valables et significatives au moyen de sondages a constitué et continue de constituer un défi, l'Office a mis à jour son cadre de gestion du rendement pour l'exercice 2013-2014 afin de mieux vérifier les résultats attendus de ses programmes.

Les dépenses réelles du programme Réglementation de l'énergie ont totalisé 44,1 millions de dollars, et les ETP ont été de 242,4.

Sous-programme Élaboration de la réglementation de l'énergie

Pour assurer un **cadre de réglementation clair et exhaustif**, l'Office a :

- préparé des lignes directrices, établi des partenariats et réalisé des activités de sensibilisation favorisant la sécurité à proximité des pipelines;
- poursuivi la mise en œuvre de son plan d'action en matière de sécurité et de protection de l'environnement;
- renforcé ses liens avec les collectivités et les organisations du Nord, afin de demeurer à l'affût des intérêts des résidents;
- maintenu et recherché des relations stratégiques avec d'autres organismes de réglementation.

Sous programme Mise en œuvre, surveillance et application de la réglementation de l'énergie

Pour assurer des **évaluations équitables, transparentes et efficientes des demandes d'autorisation**, l'Office a :

- modifié le *Guide de dépôt*;
- rendu plus efficace le traitement des demandes d'autorisation, y compris les processus d'audience, afin de respecter ses normes de service en :
  - adaptant sa procédure en fonction des exigences du projet, s'il y a lieu;
  - améliorant les processus en ligne pour rendre plus efficace le traitement des demandes courantes d'importation et d'exportation, par l'entremise du Système de suivi des produits de base;
- établi des relations de travail efficaces par l'intermédiaire du Groupe chargé des questions foncières, afin que les préoccupations, les points de vue et les occasions touchant les questions foncières soient traités dans un esprit de collaboration;
- fait des améliorations pointues à son système de demande en ligne;
- commencé la planification pour obtenir des ressources supplémentaires afin de pouvoir s'atteler aux projets de grande envergure.

Pour veiller au respect de l'**obligation pour les sociétés réglementées de produire des résultats dans l'intérêt public canadien**, l'Office a :

- fourni à l'industrie des renseignements pouvant aider chaque société à améliorer son propre rendement, grâce à six audits de systèmes de gestion et 86 réunions avec des sociétés portant sur la conformité;
- continué à offrir au public un accès à l'information sur ses programmes et le rendement des sociétés réglementées en matière de sécurité et de protection de l'environnement, en publiant sur son site Web les ordonnances délivrées et les rapports de vérification;
- clarifié les exigences relatives aux systèmes de gestion en modifiant le RPT qui préconise une démarche systématique de gestion et de réduction des risques liés à la sécurité et à la protection de l'environnement;
- tenu les sociétés responsables de l'efficacité de leurs programmes de gestion en utilisant les outils de vérification de la conformité à sa disposition, notamment six audits et l'obligation pour les sociétés de révéler les indicateurs de rendement avancés et retardés se rattachant à leurs programmes de sécurité, d'intégrité, de protection de l'environnement, de franchissements, de sensibilisation du public, de gestion des urgences et de sécurité.

Programme : Information sur l'énergie

Grâce à ce programme, l'offre et la demande, la production, la mise en valeur, le transport et le commerce de l'énergie sont analysés pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins de la population canadienne. Des avis sont donnés au Parlement sur les enjeux énergétiques d'intérêt. L'Office se sert des renseignements sur l'énergie pour rendre des décisions réglementaires éclairées et pour publier des évaluations sur les tendances, les événements et les enjeux dans ce secteur qui pourraient influer sur la demande et l'offre d'énergie ainsi que sur les marchés de l'énergie au Canada. Le programme est exécuté en vertu des pouvoirs conférés par la *Loi sur l'Office national de l'énergie*.

Ressources financières – Programme d'information sur l'énergie (M$)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart 2012-2013
6,6	6,7	8,0	6,0	-0,7

Ressources humaines (ETP) – Programme d'information sur l'énergie

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
31,4	38,1	6,7

Résultat du rendement – Programme d'information sur l'énergie

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
La population canadienne bénéficie d'information en matière d'énergie	Commentaires des clients internes et externes sur les produits découlant du programme d'information sur l'énergie obtenus au moyen de questionnaires remis au terme d'ateliers, de cartes commentaires dans des publications et d'entretiens avec des clients.	80 % ou plus des commentaires des clients indiquent que les produits découlant du programme d'information sur l'énergie sont utiles et pertinents.	98 % des clients internes ont indiqué que la série de conférences sur l'énergie de l'Office était « intéressante et instructive » et que les « sujets et conférences étaient en lien avec leur travail ». Le forum multiclients de la Petroleum Industry Research Association (PIRA) a cité des données et des observations contenues dans le rapport *Avenir énergétique du Canada* de l'Office. Le document d'Environnement Canada intitulé *Tendances en matière d'émissions au Canada 2012* cite le rapport *Avenir énergétique du Canada* de l'Office et souligne les « processus de consultation complets » mis en place par l'Office pour obtenir ses hypothèses sur l'offre et la demande.

Analyse du rendement et leçons retenues

Information sur l'énergie

Au cours de l'exercice, l'Office s'est employé à bâtir sa capacité d'analyse et à modifier son programme de surveillance des marchés pour prendre en compte les changements législatifs relatifs à l'exportation découlant de l'adoption de la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*. En conséquence, un moins grand nombre de publications renfermant de l'information sur l'énergie ont été produites par rapport aux exercices antérieurs.

Deux évaluations du marché de l'énergie, la *Productibilité à court terme de gaz naturel au Canada 2012-2014* et le *Document d'accompagnement au rapport Avenir énergétique au Canada*, ont été publiées. Ce dernier est, comme son titre l'indique, un document d'accompagnement au rapport rendu public l'année précédente et intitulé *Avenir énergétique du Canada – Offre et demande énergétiques à l'horizon 2035*. Le document d'accompagnement donne suite à l'intérêt manifesté par les parties prenantes, qui avaient indiqué vouloir ces informations supplémentaires.

L'Office a aussi publié ses perspectives sur l'énergie pour l'été et l'hiver, ainsi que son *Aperçu de la situation énergétique au Canada de l'année*.

Deux produits qui étaient projetés, soit l'évaluation du marché de l'énergie intitulée *Productibilité à court terme de gaz naturel au Canada 2013-2015* et *Le potentiel ultime des hydrocarbures non classiques dans le gaz et le pétrole de réservoirs étanches dans la zone de Montney*, ont été reportés à l'exercice 2013-2014.

Cela a permis à l'Office de se concentrer sur la mise sur pied d'un nouveau programme de surveillance des marchés, qui appuiera le mandat qui lui est accordé en vertu de la partie IV de sa loi constitutive à la suite des modifications découlant de l'adoption de la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*. Le nouveau programme de surveillance des marchés comprendra une analyse pointue du fonctionnement des marchés de l'énergie et de la capacité à satisfaire les besoins du Canada, une couverture étendue du secteur énergétique nord-américain en mutation et un mode de distribution innovateur et agréable pour les auditoires ciblés. Pour finir, l'Office a poursuivi la modification de la section de son site Web consacrée à l'information sur l'énergie.

Les dépenses réelles pour le programme d'information sur l'énergie ont totalisé 6,0 millions de dollars, et les ETP ont été de 38,1.

Programme : Services internes

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes de services sont les suivants : gestion et supervision; communications; services juridiques; gestion des ressources humaines; gestion financière; gestion de l'information; technologie de l'information; services fonciers, équipement; acquisition; voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ressources financières – Programme Services internes (M$)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart 2012-2013
19,6	20,2	21,7	19,5	-0,7

Ressources humaines (ETP) – Programme Services internes

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
128,3	117,7	-10,7

Analyse du rendement et leçons retenues

Services internes

L'Office a mis en œuvre sa stratégie des personnes 2012-2015 au cours de l'exercice. Durant la période à l'étude, les priorités ont été les suivantes :

- conciliation travail-vie personnelle – le personnel de l'Office bénéficie d'un équilibre travail-vie personnelle adapté à leur situation;
- participation – le personnel de l'Office a le sentiment que ses commentaires et ses idées sont pris en compte et que l'on remédie aux problèmes;
- leadership – le personnel de l'Office manifeste une grande confiance dans leur leadership de l'organisation et comprend les motifs des décisions et des orientations.

La stratégie des personnes a mené à la mise en place du cadre de gestion des talents qui continue d'être développé, tout en conservant le Programme des leaders techniques et le Programme des futurs leaders. L'Office a aussi renforcé son processus de planification intégrée pour mieux affecter les ressources financières et humaines aux activités et aux résultats.

Le cadre de ressourcement en matière de réglementation a continué à soutenir les bonnes pratiques de gestion et à mettre l'accent sur les employés qui travaillent directement ou indirectement sur des enjeux liés à la réglementation, dont les demandes nécessitant ou non des audiences, les activités de vérification de la conformité, les tâches réglementaires et le programme d'information sur l'énergie. Au cours de l'exercice, l'Office a mesuré sa charge de travail et les progrès réalisés en vue d'atteindre ses priorités au moyen de rapports trimestriels officiels destinés à s'assurer que les ressources sont utilisées de la meilleure façon possible, tout en maintenant un milieu de travail sain et productif.

Pendant la période, l'Office a renforcé son cadre de gestion intégrée du risque, notamment, en élaborant un profil de risque organisationnel qui fait ressortir les risques éminents des sociétés. Ce profil de risque sera mis à jour tous les ans. Par ailleurs, l'Office a rédigé une politique de gestion intégrée du risque et souhaite implanter et cultiver une culture de gestion du risque qui s'intègre à ses autres méthodes de gestion.

L'Office poursuit ses efforts en vue d'améliorer le processus de planification intégrée afin de permettre une meilleure analyse et une meilleure compréhension de besoins actuels et futurs de l'organisation. Le processus de planification intégrée des activités fera en sorte que les éléments qui constituent les priorités stratégiques et les principaux risques de l'organisation soient pris en compte dans toutes les activités que l'Office planifie.

En préparation pour le déménagement de ses bureaux de Calgary en 2014, l'Office a encouragé son personnel à lui faire des suggestions sur la conception des locaux et la logistique. L'Office aura recours à une approche structurée dans la gestion du changement afin que la transition vers le nouvel environnement se fasse sans heurt.

Les dépenses réelles pour le programme Service internes ont totalisé 19,5 millions de dollars, et les ETP ont été de 117,7.

Section III : Renseignements supplémentaires

Faits saillants des états financiers

Conformément à la politique du Conseil du Trésor indiquant que les rapports financiers doivent respecter les principes comptables généralement reconnus (PCCR), l'Office national de l'énergie a utilisé la comptabilité d'exercice pendant toute la période à l'étude. Les tableaux ci-dessous présentent les faits saillants des états financiers de l'Office et sa situation financière nette, tels qu'ils sont présentés dans les états financiers pour l'exercice 2012-2013. Il est à noter qu'il existe des écarts entre les données fournies dans ces tableaux et celles mentionnées dans les autres sections du présent rapport, ce dernier étant préparé selon la comptabilité des crédits modifiée.

État condensé des opérations et situation financière nette de l'organisation

Office national de l'énergie État condensé des opérations et situation financière nette de l'organisation (non vérifiés) Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013 (M$)					
	2012-2013 Résultats prévus (recalculés)*	**2012-2013 Résultats réels**	**2011-2012 Résultats réels**	**Variation en $ (résultats réels contre résultats prévus 2012–2013)**	**Variation en $ (résultats réels 2012-2013 contre résultats réels 2011–2012)**
Total des charges	72,0	77,0	72,1	5,0	4,9
Total des revenus	–	–	–	–	–
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	72,0	77,0	72,1	3,0	4,9
Situation financière nette de l'Office		3,1	19,1	*	(16,0)

*Les résultats prévus pour l'exercice 2012-2013 ont été recalculés pour intégrer les modifications apportées à la *Norme comptable 1.2 du Conseil du Trésor – États financiers des ministères et organismes*. La situation nette de l'Office n'a pas été recalculée pour le Rapport sur les plans et priorités 2012-2013. Pour un complément d'information, veuillez consulter les états financiers pour l'exercice 2012-2013.

Au cours de l'exercice 2012-2013, les dépenses totales ont augmenté d'environ 5,0 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. prévoyait des fonds supplémentaires pour permettre à l'Office de renforcer la sécurité des pipelines et couvrir les dépenses en la matière, ce qui a contribué à la hausse des dépenses par rapport à l'exercice 2011-2012 et explique l'écart entre les dépenses prévues et réelles.

Le graphique qui suit présente les dépenses de l'Office par programme.

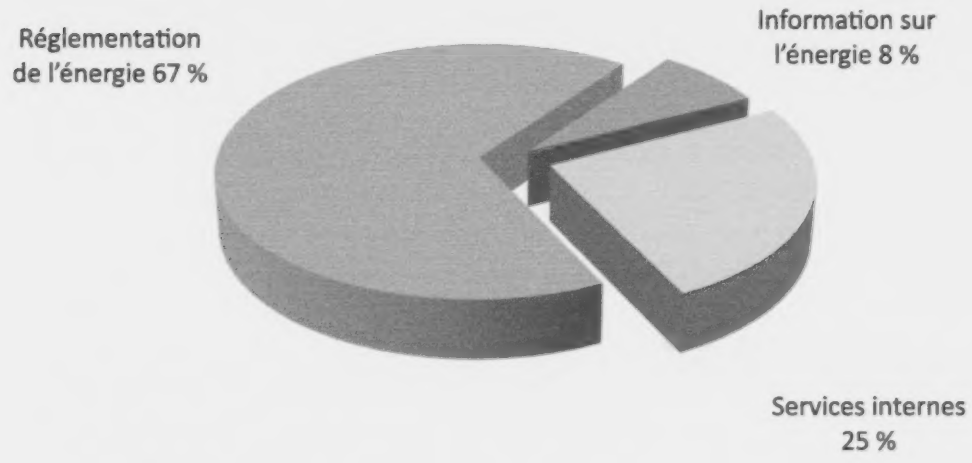

État condensé de la situation financière

Office national de l'énergie État condensé de la situation financière (non vérifié) Au 31 mars 2013 (M$)			
	2012-2013	**2011-2012**	**Variation en dollars**
Montant total net des passifs	19,3	33,2	(13,9)
Total des actifs financiers nets	8,7	7,3	1,4
Dette nette de l'Office	10,6	25,9	(15,3)
Total des actifs non financiers	7,5	6,8	0,7
Situation financière nette de l'Office	(3,1)	(19,1)	16,0

Le montant total net des passifs a diminué de quelque 14 millions de dollars par rapport à l'exercice 2011-2012. Cette diminution provient des autres créditeurs qui représentent le solde de fin d'année des redevances perçues auprès des parties nouvellement réglementées aux termes du paragraphe 5.2(1) du *Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie*. Pour l'exercice 2011-2012, le solde de ces redevances s'élevait à 15,7 millions de dollars. Ce montant a été annulé par la facturation des autres parties réglementées durant l'exercice 2012-2013.

États financiers

Les états financiers de l'Office sont disponibles sur son site Web.[iv]

Tableaux supplémentaires

- Écologisation des opérations gouvernementales
- Vérifications internes et évaluations
- Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes
- Sources de revenus disponibles et non disponibles
- Rapport sur les frais d'utilisation

Tous les tableaux de renseignements supplémentaires en version électronique du Rapport ministériel sur le rendement de 2012-2013 sont disponibles sur le site Web de l'Office national de l'énergie.[v]

Rapport Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans son rapport intitulé *Dépenses fiscales et évaluations*. Les mesures fiscales présentées dans le rapport Dépenses fiscales et évaluations relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.[vi]

Section IV : Autres sujets d'intérêt

Pour nous joindre

Adresse :	Office national de l'énergie
	444, Septième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta)	T2P 0X8
Courriel :	info@neb-one.gc.ca
Internet :	http://www.neb-one.gc.ca/
Téléphone :	403-292-4800
Numéro sans frais :	1-800-899-1265
Télécopieur :	403-292-5503
Numéro sans frais :	1-877-288-8803
TTY (téléscripteur) :	1-800-632-1663

Renseignements supplémentaires

Plan stratégique de l'Office

Le plan stratégique de l'Office est disponible sur son site Web.[vii]

Rapport annuel de l'Office

Pour obtenir plus de renseignements sur les activités de l'Office en 2012, le lecteur peut consulter le Rapport annuel 2012 de l'Office national de l'énergie, disponible sur son site Web.[viii]

Notes finales

i. Office national de l'énergie. *Aperçu de la situation énergétique au Canada 2012*, juillet 2013.

ii. Les Comptes publics du Canada 2013, http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html

iii. La *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*, http://www.ceaa.gc.ca/default.asp?lang=fr&n=B3186435-1

iv. États financiers de l'Office national de l'énergie, http://www.neb-one.gc.ca/clf-nsi/rpblctn/rprt/dprtmntlprfrmncrprt/dprtmntlprfrmncrprt-fra.html

v. Tableaux supplémentaires, http://www.neb-one.gc.ca/clf-nsi/rpblctn/rprt/dprtmntlprfrmncrprt/dprtmntlprfrmncrprt-fra.html

vi. Ministère des Finances, Dépenses et évaluations fiscales, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp

vii. Plan stratégique de l'Office, http://www.neb-one.gc.ca/clf-nsi/rthnb/whwrndrgvrnnc/strtgcpln-fra.html

viii. Rapport annuel de l'Office, http://www.neb-one.gc.ca/clf-nsi/rpblctn/rprt/nnlrprt/nnlrprt-fra.html